

APPEL A PROJETS RESPIRATION



Les jeunes savoyards veulent travailler

5^{ème} édition
2025



De juin à
septembre 2025



16-25 ans

LA POLITIQUE JEUNESSE

2022/2027

Considérer tous les jeunes savoyards de 11 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.

Basée sur trois orientations

Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir

Développer la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable

Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs

➤ Objectifs poursuivis :

- Permettre à des jeunes savoyards de 16 ans et plus de pouvoir travailler et vivre leur première expérience professionnelle rémunérée.
- Créer des dynamiques de jeunes sur les territoires en lien avec les structures jeunesse.

➤ Descriptif de l'action :

Vous êtes une collectivité, une association ou une structure souhaitant mettre en place des chantiers collectifs fédérant les jeunes de votre territoire.

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement financier pour des travaux qui permettent d'améliorer le quotidien des habitants comme la rénovation, l'entretien du patrimoine et/ou la préservation de l'environnement.

➤ Critères et modalités :

- Le chantier doit réunir un groupe de jeunes : 3 minimum et 8 maximum.
- Le Département prend en charge le coût du salaire brut du jeune sur la base d'un SMIC de 35 heures maximum : soit un total de 350 € max par jeune. (l'aide du Département se fera au prorata des heures effectuées par les jeunes).
- Le porteur du projet aura à sa charge les matériaux, équipements, les charges patronales et l'encadrement technique pour la durée du chantier.
- Le porteur du projet peut bénéficier une seule fois de ce dispositif et ce pour 8 jeunes maximum. Il peut néanmoins proposer 2 chantiers chacun avec 2 x 4 jeunes.
- Si elle n'est pas à l'initiative du projet, la structure jeunesse du territoire doit être associée au projet (à justifier dans le dossier de demande d'aide).

En pratique :

- 1) Dossier à remplir et à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début du projet.
- 2) Vérification de l'éligibilité et retour par les services du Département.
- 3) Lancement du projet après validation du dossier.
- 4) Envoi du dossier bilan et des justificatifs avant le **15 septembre 2025**
- 5) Paiement de la subvention 1^{er} trimestre 2026
- 6) **Contact** : Direction des politiques territoriales - Service sports et jeunesse – unité jeunesse
respiration@savoie.fr / Tél. 04 79 70 63 77



LE DÉPARTEMENT

